



Nieul87

## Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	2
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026  
ID : 087-218710705-20260427-DL\_2026\_36-DE

### EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2026/36

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-sept avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 10 avril deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, MM. Pagnou Pascal, Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mmes Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, MM. Mazin Clément, Détienne Aurélien

Absents excusés : Mmes Gaspard Céline, Reauly Paola, M. Crespy Benjamin donne procuration à Mme Giannoni Virginie, M. Tronche Imanol donne procuration à M. Bila Laurent

Secrétaire de séance : M. Détienne Aurélien

#### Objet : Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

La Commune est propriétaire en amont de la station d'épuration d'un certain nombre de parcelles situées en zones inondables de la vallée de la Glane et occupées par diverses formations végétales caractéristiques des prairies humides.

Compte tenu de cette situation, il pourrait s'avérer opportun de renouveler l'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, anciennement le Conservatoire Régional des Espaces naturels du Limousin (CREN).

Le coût annuel de l'adhésion 2026 s'élève à 50,00 € (tarif collectivités).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les frais d'adhésion et à mettre en œuvre la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Aurélien Détienne.



Monsieur le Maire,  
Laurent Bila.